

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1406

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Bilan de la concertation

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Forissier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1406**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Bilan de la concertation**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'Anneau Bleu, le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu permettra d'améliorer l'articulation entre le centre de la commune, le canal de Jonage et le Grand parc de Miribel Jonage.

Ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les conditions de franchissement du canal de Jonage pour les modes doux ; le pont de Décines Charpieu existant, comportant des trottoirs de 0,70 mètre, ne permet pas le passage des modes doux en toute sécurité,
- renforcer les liaisons modes doux entre le centre de la commune de Décines Charpieu (piste cyclable le long de LEA, ZAC de la Fraternité, requalification de la place Salengro), le canal de Jonage, le Grand Parc Miribel Jonage et Vaulx en Velin ; cet itinéraire fait partie du nouveau plan de déplacement modes doux de la Communauté urbaine,
- assurer la continuité de l'Anneau Bleu en rive gauche par l'aménagement d'un cheminement modes doux le long de la berge sous la passerelle et le pont existant.

Par délibération n° 2009-0509 du 9 février 2009, le conseil de Communauté a fixé les objectifs et les modalités de la concertation préalable réglementaire.

Les objectifs poursuivis par cette opération et proposés à la concertation sont :

- assurer les continuités piétonnes et cyclables de l'agglomération,
- participer à la requalification du territoire de la première couronne est,
- améliorer l'offre de loisirs de l'agglomération,
- compléter le projet Anneau Bleu en permettant une liaison sécurisée entre les rives du canal par un ouvrage remarquable et marquant,
- réaliser un tronçon d'itinéraire structurant prévu dans le plan modes doux par la création d'une passerelle modes doux (longueur 140 mètres, largeur utile 4 mètres) située à 25-30 mètres à l'amont du pont de Décines Charpieu existant (reliant la rue de la Fraternité au sud et la route de Vaulx au nord).

La période de concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R300-1^{er}-2° alinéa du code de l'urbanisme s'est tenue du 27 mai au 30 juin 2009. Elle a été close le 30 mars 2010 par avis administratif.

La concertation préalable a fait l'objet d'un dépôt de registre à la mairie de Décines Charpieu et à la Communauté urbaine de Lyon.

Elle a fait l'objet d'une réunion publique le 6 juin 2009 sur le site (locaux de l'Aviron Décinois) afin de présenter les enjeux et les objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage. Cette réunion a rassemblé une centaine de personnes en présence des différents maîtres d'ouvrages concernés (Communauté urbaine, Ville, EDF, Syndicat intercommunal) ; les échanges ont été nombreux avec le public suite à la présentation du projet.

Le registre déposé à la Communauté urbaine n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le registre déposé à la mairie de Décines Charpieu a fait l'objet des remarques suivantes :

- la largeur de la passerelle insuffisante,
- la construction de la passerelle très importante pour la sécurité des piétons et cyclistes,
- la passerelle très attendue, indispensable aux modes doux ; elle devra être interdite aux véhicules 2 roues motorisés, prévoir une vraie piste cyclable du côté quartier du Marais en direction de Vaulx en Velin.

Ces remarques sont à compléter par celles exprimées au cours de la réunion publique :

- les passages de véhicules motorisés ?
- l'usage de la base nautique pendant le chantier ?
- la mixité des piétons et des vélos ?
- la stabilité et la résistance de la passerelle ?
- les raccordements aux pistes cyclables existantes, en particulier en rive gauche ?

D'une manière générale, les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine ne sont pas remis en question, voire sont réaffirmés au travers de cette concertation, à savoir :

- un ouvrage très attendu par le public, en particulier les piétons et cyclistes,
- assurer la continuité des itinéraires modes doux.

La remarque concernant la largeur et la mixité des usages de la passerelle n'est pas retenue par le maître d'ouvrage car il s'agit d'un choix au niveau du programme de mixité des usages (piétons-vélos). De plus, la séparation des usages entraînerait une largeur nettement supérieure et donc un coût de construction proportionnellement plus élevé.

La remarque concernant les véhicules 2 roues motorisés a déjà été prise en compte dans le cadre du projet (interdiction par arrêté municipal à tout véhicule motorisé). De plus, la circulation à des véhicules à 4 roues motorisés sera physiquement interdite par un dispositif de bornes (amovibles pour les véhicules de service).

L'usage de la base nautique sera peu perturbé par le chantier car les accès actuels seront maintenus ou aménagés. Le plan d'eau ne sera jamais totalement coupé (navigation) et des adaptations pourront être mises en œuvre lors des compétitions.

La stabilité et la résistance de la passerelle sont prises en compte au niveau de la conception conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Les raccordements avec les pistes cyclables sont bien prévus pour l'Anneau Bleu ; pour la continuité vers le centre de Décines, il s'agit de projets complémentaires inscrits au plan de déplacement modes doux de la Communauté urbaine.

Outre cette concertation réglementaire, ce projet a fait l'objet depuis les premières études d'une large concertation technique et environnementale avec les nombreux services concernés, en particulier :

- EDF concessionnaire du canal,
- VNF et SNRS maître d'ouvrage et responsable de la police de l'eau du canal,
- Syndicat intercommunal du canal de Jonage,
- ville de Décines Charpieu,
- DDASS et direction de l'eau de la Communauté urbaine (captage de Rubina à proximité),
- associations de protection de l'environnement,
- Avirons Décinois
- différents services de la Communauté urbaine concernés,

Les avis des différents services ont permis de lister et prendre en compte les nombreuses contraintes pour la construction de cet ouvrage.

Ce projet a fait l'objet de 2 comités de pilotage afin de valider les principales phases des études ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable relative au projet de construction de la passerelle modes doux de Décines Charpieu sur le canal de Jonage, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1^{er}-2° alinéa du code de l'urbanisme.

2° - Clôt la concertation préalable et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.